

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019

---

**Assistaient à la réunion** : Patrick JUDALET, Monique PALAT, Sophie VERNAUDON, Jean-Claude PICHON, Jean-Claude DUPRIX, Christiane RIVIERE, Patricia VILCHES PARDO, Dominique MASSOUBRE, Bernard MOISSINAC, Bernard GIRAUD, Danielle PEARON, Catherine MENARD, Marie-Laure LEUILLET, Benoît RICHARD, Clothilde LOISEAU, Sylvie BIRER, Céline BIHEL.

**Etaient excusés**: Nathalie GESELL PEVERADA qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Katia PASSELAIGUE, Alexandre DESCHATRETTES qui avait donné pouvoir à Jean-Claude DUPRIX, Louis LEPINE, Elodie DALLOT, Irène LEGROUX qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Marie-Thérèse BELLUAU qui avait donné pouvoir à Céline BIHEL, Claudine LANGLOIS qui avait donné pouvoir à Sylvie BIRER.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière séance en date du 4 Juillet 2019.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

En préambule, Patrick JUDALET demande aux Conseillers de respecter une minute de silence en mémoire de Jacques CHIRAC, ancien Président de la République, Jacqueline LEUILLET, ancienne Adjointe au Maire, Jean-Mathieu MICHEL, Maire de Signes (Var).

Monique PALAT est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

<b>I – ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNE POUR LA POURSUITE DES AMENAGEMENTS SUR LES BORDS DE L'INDRE</b>
---

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en vente de la parcelle AE n°56 par les Consorts Perche, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les bandes de terrain (plan ci-joint) pour prolonger la promenade sur les bords de l'Indre selon les conditions ci-après acceptées par convention signés par les Consorts Perche et Philippe Karczewski.

### Article 1

La parcelle AE n°56 est acquise à l'amiable auprès des Consorts Perche, pour un prix forfaitaire de 3 500 € nets vendeur.

- Ville de La Châtre : environ 1 053 m<sup>2</sup>
- Philippe Karczewski : environ 1 983 m<sup>2</sup>

Les superficies exactes seront déterminées par un géomètre, le prix du m<sup>2</sup> sera déterminé en fonction de la surface exacte pour atteindre 3 500 € prix total demandé par les vendeurs.

### Article 2

La Ville de La Châtre s'engage à acquérir à Philippe Karczewski une partie de la parcelle AE 432 estimée à 345 m<sup>2</sup> au même prix du m<sup>2</sup> que l'acquisition Perche.

La superficie exacte sera déterminée par le géomètre.

### Article 3

La Ville de La Châtre prend en charge les frais de géomètre pour les divisions cadastrales des deux parcelles (AE n°56 et AE n°432).

### Article 4

La Ville de La Châtre s'engage à édifier une clôture simple consistant en du grillage (hauteur 1m20) et des piquets en bois sur la limite séparatrice pour délimiter la nouvelle parcelle de Philippe Karczewski de l'itinéraire de la randonnée (domaine public communal).

La clôture devra être réalisée dans les six mois qui suivront la signature de l'acte.

La clôture deviendra propriété de Philippe Karczewski.

### Article 5

Chaque partie règlera ses frais de notaires correspondants à son ou ses acquisitions.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord à l'acquisition par la Ville :

1- d'une partie de la parcelle AE n°56 estimée à 1 053 m<sup>2</sup> appartenant aux Consorts Perche à un prix du m<sup>2</sup> qui permet aux vendeurs d'obtenir un prix de la parcelle globale de 3 500 €.

2- d'une partie de la parcelle AE n°432 à M. Philippe Karczewski estimée à 345 m<sup>2</sup> au même prix du m<sup>2</sup> que l'acquisition Perche.

- **INDIQUE** que la Ville de La Châtre prend en charge les frais de géomètre, pour les divisions cadastrales des deux parcelles (AE n°56 et AE n°432),

- **DESIGNE** la SCP Courrèges – Clan de Pommayrac, notaires à La Châtre, pour la rédaction de l'acte, et précise que chaque partie règlera ses frais de notaires,

- **S'ENGAGE** a réalisé une clôture dans les six mois qui suivront la signature qui deviendra propriété de M. Philippe Karczewski,
- **AUTORISE** le Maire ou un adjoint au Maire à signer les actes à venir.

## II – AGENCE D'ATTRACTIVITE DE L'INDRE (ADHESION DE LA COMMUNE)

Monsieur le Maire indique que l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I) portée par le Conseil Départemental a été créée le 27 juin 2019.

En vue d'accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs, il a été mis en place un plan d'actions ambitieux :

- ▶ mise en place d'une marque territoriale et d'une nouvelle identité Indre pour porter les actions de communication et de marketing territorial et déclinaison de cette dernière en marque blanche
- ▶ élaboration d'une vidéo de présentation du territoire à 360°
- ▶ mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du territoire
- ▶ mise en place de packs découverte du territoire
- ▶ démarches de promotion et de sourcing de Professionnels de santé.

Soucieux d'optimiser les ressources humaines et financières pour privilégier le financement des actions opérationnelles, le Département a capitalisé sur l'Agence de Développement Touristique de l'Indre (ADTI) en la transformant en Agence d'Attractivité de l'Indre (A<sup>2</sup>I).  
Il est proposé d'adhérer à l'Agence d'Attractivité de l'Indre.

Cette adhésion est valable du 01/09/2019 au 31/09/2020.

Le montant de la cotisation est de 1 504 € (4 178 habitants au 01/01/19 x 0.36 €).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE** son accord pour adhérer à l'Agence d'Attractivité de l'Indre.
- **PRECISE** que cette adhésion est valable du 1<sup>er</sup> Septembre 2019 au 31 Septembre 2020.
- **INDIQUE** que le montant de la cotisation est de 1 504 €.

## III – APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE A LA COMMUNE D'UN FONDS DE CONCOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5212-24 et L.5212-26 ;

Vu la délibération du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre n° 02201902 en date du 12 juillet 2019 portant approbation d'une convention relative au versement par le SDEI à la Commune de La Châtre d'un fonds de concours au titre de l'année 2019 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente convention ;

Considérant que l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, la possibilité d'instaurer des fonds de concours entre un Syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et ses membres ;

Considérant que ces fonds de concours peuvent permettre de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique l'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ;

Considérant que le SDEI a décidé de permettre à ses communes membres de bénéficier de fonds de concours prévus par cette disposition et ce, dans le but de financer la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage ou à l'initiative des communes, d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réductions des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ;

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ;

Considérant que la Commune souhaite bénéficier de ce fonds de concours ;

OPTION :

Considérant que, dans ce but, et par une délibération n°02201902, en date du 12 juillet 2019, le SDEI a approuvé une convention relative au versement de fonds de concours par le SDEI à la commune de LA CHATRE au titre de l'année 2019.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver cette convention et d'en autoriser la signature par le Maire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** La Commune entend bénéficier du fonds de concours versé par le SDEI dans les conditions précisées par la convention annexée à la présente délibération,

**Article 2 :** La Commune approuve la convention annexée à la présente délibération,

**Article 3 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention,

**Article 4 :** Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que si des lampadaires sont allumés dans certains secteurs de la Ville en pleine journée, c'est pour permettre à notre prestataire de vérifier le bon fonctionnement de notre éclairage public.

## **IV – ACCEPTATION DE TROIS DON**

### **1- DON A LA COMMUNE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT GERMAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un don pour la restauration de l'orgue de l'église.

En effet, Mme Maryvonne HECKENROTH, Présidente de l'association Les Amis de l'Orgue de La Châtre souhaite faire un don de 1 740 € à la Commune, pour les travaux complémentaires réalisés sur l'orgue (clavier) de l'Eglise Saint Germain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le don de 1 740 € de l'association les Amis de l'Orgue de La Châtre à la Ville de La Châtre, pour les travaux complémentaires réalisés sur l'orgue (clavier) de l'Eglise.

- **ADRESSE** ses chaleureux remerciements à l'Association Les Amis de l'orgue de La Châtre.

### **2- DON A LA COMMUNE POUR LA LIAISON VIDEO ENTRE LE CHŒUR ET L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT GERMAIN**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un don pour la réalisation de la liaison vidéo/chœur de l'orgue de l'église.

En effet, M. René-Laurent CAMBRAY, souhaite faire un don de 2 632,33 € (solde) à la Commune, pour la réalisation de la liaison vidéo entre le chœur et l'orgue de l'Eglise Saint Germain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le don de 2 632,33 € (solde) de M. René-Laurent CAMBRAY à la Ville de La Châtre, pour la réalisation de la liaison vidéo entre le chœur et l'orgue de l'Eglise.

- **ADRESSE** ses chaleureux remerciements à M. René-Laurent CAMBRAY.

### **3- ACCEPTATION D'UN DON DE 1 500 € DU LIONS CLUB POUR L'ACCESSIBILITE DE L'EXPOSITION CECILE REIMS AU CHATEAU D'ARS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association du Lions Club de La Châtre en Berry a souhaité contribuer à l'accessibilité de l'exposition Cécile REIMS qui se déroulera au Château d'Ars du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019, en versant une somme de 1 500 € pour l'acquisition de deux fauteuils de transfert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de 1 500 € pour l'accessibilité de l'exposition Cécile REIMS.

- **REMERCI**e chaleureusement le Lions Club.

<b>V – QUESTIONS FINANCIERES (DECISIONS MODIFICATIVES + ANNULATION DE TITRES)</b>
---

**1- DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET PRIMITIF 2019 - VILLE****① Section Investissement - Ouverture de crédits****Opération 88 – éclairage public**

Dépenses

Article 2315-88-822 « Travaux secteur des Bordes » + 26 500 €

Recettes

Article 1341-88-822 « Subvention DETR 2019 » + 16 200 €

Article 1328-88-822 « Fonds de concours SDEI » + 10 300 €

**② Section Investissement – Virements de crédits en dépenses****Article 202-824 – Document d’urbanisme (étude environnementale)** + 5 500 €**Opération 125 – Abords Halle**

Article 2315-125-822 + 30 000 €

**Opération 126 – Voiries diverses**

- Rue des Prés Burat + Bascule : 14 000 €
- Trottoir rue des Prés Burat : 7 000 €
- 4 Impasses de la rue de Lauillère : 9 000 €
- Butées de roue rue B Naudin : 5 300 €
- Parking Salle des Fêtes : 21 000 €

Article 2315-126-822 + 56 300 €

**Opération 129 -Rue Fernand Maillaud**

Article 2315-129-822 + 1 800 €

**Opération 121 – Ecole Delacroix**

Article 2313-121-212 + 5 000 €

**Opération 130 – Maison Rouge**

Article 2313-130-020 - 98 600 €

Investissement

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles - 8 600 €

021 – Virement de la section de fonctionnement - 8 600 €  
Fonctionnement

023 – Virement à la section d'investissement - 8 600 €

Article 65748 - Association Théâtre Maurice Sand + 8 600 €

### **③ Section de fonctionnement**

Chapitre 014

Article 7391172-020 – Taxe habitation logements vacants + 5 000 €

Article 752-020 - Loyers + 5 000 €

Article 65748 – Subventions aux Associations

Provision - 895 €

Association Théâtre Maurice Sand + 895 €

## **2- ANNULATION DE TITRES – SERVICE DE L'EAU – MADAME CHAUMARD -30/30 BIS RUE DU CAPITAINE DUGUET**

Mr le Maire indique que deux logements, appartenant à Mme Nicole Chaumard sont déclarés vacants (30 et 30 bis rue du capitaine Duguet) depuis de très nombreuses années, il a été pourtant émis, durant cette période, des titres pour les abonnements des deux compteurs d'eau sans consommation.

Or ces logements sont déclarés logements vacants ce qui signifie qu'elle n'en fait pas sa résidence principale ou secondaire et qu'elle ne loue pas, d'autre part les courriers reviennent avec la mention « non distribuée ».

A la demande de la trésorerie, il est demandé de procéder à la fermeture des deux compteurs à la boucle à clef dans la rue, et de procéder à l'annulation des titres relatifs au service de l'eau pour un montant de 844,18 € pour la ville de la Châtre (en tout 1742,72 € pour l'eau et l'assainissement).

**Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**-ACCEPTE** d'annuler les titres relatifs aux titres émis pour l'abonnement AEP des locaux situés au 30 et 30 bis rue du capitaine Duguet appartenant à Nicole Chaumard pour un montant de 844,18 €.

<p style="text-align: center;"><b>VI – AVENANT N°6 A LA CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX PAR LES COLLEGIENS (AVENANT n°6 SKATE PARK)</b></p>
---

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la construction du nouveau skate park, le Conseil Départemental a octroyé une subvention au titre du Fonds Départemental des Travaux des Equipements Sportifs de 60 147 €.

En contrepartie, la collectivité départementale demande pour les Collégiens de La Châtre l'accès à cet équipement sportif selon l'avenant ci-joint.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le Maire à signer le 6<sup>ème</sup> avenant à la convention du 31 Août 1995, relative à l'utilisation des équipements sportifs communaux par le Collège de La Châtre.

<p style="text-align: center;"><b>VII – COMMISSION DES MARCHES ET APPEL D'OFFRES – LOTISSEMENT DES AJONCS</b></p>
---

Monsieur le Maire indique qu'un appel à la concurrence a été envoyé le 04 Juillet 2019 par voie de presse avec un retour attendu pour le 31 Juillet 2019 à 12h, pour un marché de Création des voiries et réseaux de desserte du lotissement des Ajoncs à La Châtre, composé de deux lots.

Il a été procédé à l'ouverture des plis et le maître d'œuvre, BIA Géo, à l'analyse des offres. Un rapport est remis à la commission.

Le maître d'œuvre avait estimé le lot n°01 à 334 777,50 €HT et le lot n°02 à 68 580 €HT pour un total de 403 357,50 €HT.

Pour le lot n° 1, trois offres ont été reçues : ATRS pour un montant de 271 988 €HT et une note de 90/100, COLAS pour un montant de 292 830 €HT et une note de 86/100 et EUROVIA pour un montant de 293 818,50 €HT et une note de 80/100.

ATRS emporte le lot n°1, tant point de vue technique que financier.

Pour le lot n° 2, deux offres ont été reçues : ATRS pour un montant de 60 134 €HT et une note de 88/100 et EUROVIA pour un montant de 74 846 €HT et une note de 67/100.

ATRS emporte le lot n°2 tant point de vue technique que financier.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Marchés et Appel d'Offres dans sa séance du 03 Septembre 2019,

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** les offres d'ATRS pour les lots 1 et 2 et un montant respectif de 271 988 €HT et 60 134 €HT (soit un total de 332 122 €HT pour les deux lots).

- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés à venir et documents annexés qui s'y rapportent.

<p style="text-align: center;"><b>VIII – COMMISSION DES FAÇADES, TOITURES ET VITRINES</b></p>
---

**1- Subvention municipale pour la rénovation de façades**

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de façades s'est réunie le 30 septembre 2019.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur ce dossier, pour un montant total de subvention de 1 050,85 €.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le dossier retenu par la Commission de travail,

➤ 2019-F03 BELLIARD Marie-Noëlle 1 050,85 €

- **AUTORISE** le versement de cette subvention sur cette opération.

**2- Subvention municipale pour la rénovation de toitures**

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de toitures s'est réunie le 30 septembre 2019.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur ces dossiers, pour un montant total de subvention de 3 012,22 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** les dossiers retenus par la Commission de travail,

➤ 2019-T03 MAYNIER Jean – 4 rue du Maquis 744,42 €

➤ 2019-T02 MOMOT Jacqueline – 6 rue du 14 Juillet 2 267,80 €

- **AUTORISE** le versement de ces subventions sur ces opérations.

**3- Subvention municipale pour la rénovation de vitrines**

Monsieur le Maire indique que la Commission de travail pour l'octroi de la subvention municipale à la rénovation de vitrine s'est réunie le 30 septembre 2019.

Après délibération, elle a émis un avis favorable sur ce dossier, pour un montant total de subvention de 762,25 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le dossier retenu par la Commission de travail,

➤ 2019-V02 AFFLELOU – 12 place du Marché 762,25 €

- **AUTORISE** le versement de cette subvention sur cette opération.

Jean Claude Pichon indique que les subventions municipales cumulées depuis 2008 représentent une enveloppe de 260 221,54 € qui ont généré 2 880 352, 19 € HT € de travaux pour des artisans et entreprises locaux sur le territoire de la Commune.

<b>VII – PERSONNEL MUNICIPAL – PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE</b>
---

Monsieur le Maire propose de participer aux frais de séjours des enfants d'agents dans les centres de loisirs sans hébergement.

Le taux en vigueur pour l'année 2019 est de :

- 5.41 € par journée complète (sans limitation de durée)

- 2.73 € par demi-journée (sans limitation de durée)

Une circulaire précise chaque année les taux applicables pour ces prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **AUTORISE** le paiement de ces prestations aux agents de la Commune.

<p style="text-align: center;"><b>VIII – RESOLUTION POUR LE MAINTIEN DE LA LIGNE PARIS-ORLEANS-LIMOGES-TOULOUSE (POLT) DANS LE SERVICE PUBLIC, POUR LE MAINTIEN DU PERSONNEL EN GARE, POUR LE RETABLISSEMENT D'UNE DESSERTE SATISFAISANTE EN GARE D'ARGENTON SUR CREUSE</b></p>
---

**Vu** les premières propositions de la société Flix pour une exploitation de la ligne POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse) supprimant tous les arrêts dans les gares intermédiaires, dont Argenton et Issoudun dans le département de l'Indre, et alors que le gouvernement s'est engagé à ce que les lignes TET (Train, d'Equilibre du Territoire, dont POLT fait partie), ne soient pas privatisées,

**Vu** la période de travaux extrêmement lourds et longs qui vont impacter la qualité de la desserte ferroviaire de la ligne POLT pendant les six années à venir,

**Nous demandons :**

- que la ligne POLT soit mise hors du champ de l'ouverture à la concurrence et que soit garanti, durant les travaux, au minimum un aller-retour sans correspondance chaque jour avec un départ le matin et le soir depuis Argenton vers Paris et depuis Paris vers Argenton ;
- que parallèlement le travail de concertation se poursuive avec la SNCF et les décideurs, afin de garantir à Argenton, de façon pérenne, la meilleure desserte possible, répondant aux besoins de tous les usagers de la ligne POLT.

Nous demandons également :

- le maintien du guichet aux heures d'ouverture actuelles ;
- le maintien du poste d'agent de circulation en gare d'Argenton, indispensable à la sécurité des voyageurs et au service d'aide aux personnes à mobilité réduite.

Il est proposé au Conseil Municipal de La Châtre de soutenir cette résolution.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**SOUTIENT** la résolution pour le maintien de la ligne POLT dans le service public, le maintien du personnel en gare et le rétablissement d'une desserte satisfaisante en gare d'Argenton sur Creuse.

## IX – QUESTIONS DIVERSES

### **1- Redevances Télécoms – Modalités d'application du décret n°2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le Domaine Public**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des montants « plafonds » des redevances

France Télécom dues pour l'année 2019 à la Commune, et qui sont explicitées de la manière décrite ci-après :

#### **Domaine public routier communal**

<b>ARTERES (en €/km)</b>		<b>Autres (cabines, armoires...) (€ / m<sup>2</sup>)</b>
<b>Souterrain</b>	<b>Aérien</b>	
40.73	54.30	27.15

Ainsi, pour la Commune de La Châtre, il est proposé que les montants « plafonds » ci-dessus soient appliqués aux occupations du domaine public suivant :

- emprise au sol	3 m <sup>2</sup>
- artères en sous-sol	72,425 Km
- artères aériennes	7,770 Km

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** aux modalités susvisées d'application des redevances Télécoms pour la Ville de La Châtre pour l'année 2019.

### **2- Cinéma Lux**

M. Didier GODET, gérant du Cinéma Lux a demandé le solde de la subvention accordée pour l'année en cours (soit 5 000 €). Un point a été fait suite à son bilan au 30 juin 2019.

### **3- Dossier SODINO (SUPER U) /Commune de La Châtre**

La Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans sa séance du 11 Juillet 2019 a rejeté toutes les requêtes de SODINO (Super U) et condamné la société à verser 2 000 € à la Ville.

#### **4- Remerciements**

- a) M. Serge DESCOUT, Président du Conseil Départemental  
Médiévales d'Ars samedi 17 Août  
Il remercie la Municipalité pour avoir permis l'aboutissement de ce beau projet.
- b) M. Jean-Pierre BOYER, 7 rue des Maisons Brûlées  
Il remercie la Municipalité pour la modification du trottoir devant son domicile.
- c) M. Jean-Jacques BOUYOUX  
Nous dit un Bravo pour le nouveau Stop rue du Champ Galant.
- d) Mme JOGUET, Présidente de l'association Tati en Fête  
Festival Jours de fête du court métrage d'humour  
Elle nous remercie pour l'aide apportée lors de la projection au cinéma Lux, et le vin d'honneur.
- e) Mme G. HELAN et M. R. ROBIN et les habitants du quartier  
5<sup>ème</sup> Fête des Voisins Quartier rue Paul Bert  
Ils remercient la Municipalité pour son aide matérielle, technique, et d'avoir offert le vin d'honneur et leur participation.
- f) Mme Yvette SOING, Présidente de l'ASE Briantes  
L'Association sportive éducative de Briantes, remercie la Ville pour le prêt des barrières ainsi que le personnel technique dans le cadre des 30<sup>èmes</sup> Foulées du 14 juillet.
- g) Catherine MENARD – Bénévole relais de l'association Lire et Faire Lire et tous les participants  
Ils remercient la Ville ainsi que les Services techniques et la Police Municipale pour le prêt et l'installation du matériel lors de l'animation Partir en Livre réalisée le samedi 13 juillet dernier sur le marché.
- h) Jeunes Agriculteurs de l'Indre – Terr'Agri 2019  
Maxime PION, Président canton JA La Châtre Sainte-Sévère et Mathieu Naudet Président JA de l'Indre remercient la Ville pour l'attribution d'une subvention pour l'organisation de leur manifestation qui s'est déroulée les 24 et 25 août dernier à Montgivray, avec plus de 10 000 visiteurs.
- i) Mme VERRIER  
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques d'Alain Verrier.
- j) M. Serge SAYAH  
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Renée Sayah.
- k) Famille LEUILLET  
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Jacqueline Leuillet.
- l) M. Thomas DEVISSCHER  
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Mme Lamoot.
- m) Mme Chantal JAMET-AUBOURG  
Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Solange Jamet.
- n) Association RUN CAP SUD

Il remercie la Municipalité pour le prêt de barrières pour leur 18<sup>ème</sup> Run Cap Sud qui s'est déroulé les 6 et 7 juillet derniers sur le site de l'aérodrome de la Bourdine.

#### **5- Informations**

- Lettre du Collectif des habitants des rues Jean Jaurès et Joseph Ageorges de Montgivray, concernant le tracé du contournement Poids lourds.

- Lettre de la Direction départementale des Territoires, concernant la conformité 2018 du système d'assainissement de Montgivray-La Châtre.

- Lettre de la Préfecture relative au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de communes

- Article de presse sur la propreté de la rivière.

Jean-Claude DUPRIX et les salariés des jardins d'espérance ont procédé au nettoyage de l'Indre.

#### **6- Prochain Conseil Municipal**

Il se déroulera le lundi 4 Novembre à 19h00.

#### **7- Départ de Jacqueline TISSIER – Responsable du Centre des Impôts de La Châtre**

Madame Jacqueline TISSIER quitte ses fonctions ce jour pour faire valoir ses droits à la retraite. Elle est remplacée par Xavier SAVARY.

#### **8- Niveau des nappes AEP de la Ville (Puit/Forage)**

Le niveau des nappes AEP fait l'objet d'un suivi régulier, celui-ci n'a pratiquement pas baissé durant l'été (-10 cm).

#### **9- Médiévales d'Ars**

Les bénévoles seront reçus le samedi 23 novembre 2019 à 19h00 au Château d'Ars.

#### **10- Compte-rendu de la Commission d'Urbanisme du 28 Août**

Monsieur le Maire indique que les deux sujets :

- Zone 30 – Périmètre Centre-Ville
- Schéma de liaison douce – itinéraire Vélo dans la Ville

Seront validés lors du prochain Conseil Municipal (04/11/19).

#### **11- Sécurisation de l'école maternelle Gustave Flaubert (accès par les rue des Anciens Combattants)**

Suite à l'intervention de Céline BIHEL, Patrick JUDALET, Monique PALAT et les services se rendront sur les lieux le jeudi 3 octobre à 8h45.

### **12- Réforme des Finances Publiques (suppression trésorerie)**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté une motion contre le projet de réforme des Finances Publiques le 4 juillet 2019.

Suite à un communiqué reçu semaine dernière de l'Association des Maires Ruraux du Département (UDMR) et l'Association des Maires de l'Indre (AMI) sur le sujet, le Conseil Municipal confirme sa position.

### **13- Epandage des Pesticides à proximité des secteurs urbanisés des Communes**

Monsieur le Maire propose d'attendre la nouvelle proposition de loi sur ce sujet pour que le Conseil Municipal émette un avis.

#### **Document transmis ce jour**

- Invitation pour une visite guidée des travaux réalisés sur le plateau du Théâtre Maurice Sand (Perches) qui aura lieu mercredi 2 Octobre à 11h30.
- ARS – Contrôle sanitaires des eaux (Juillet/Août).